DE_097_2024

République Française

LOZERE

BARRE DES CEVENNES - Commune

Séance du vendredi 29 novembre 2024

Date convocation : 25 novembre 2024	*Le vingt-neuf novembre deux mille vingt-quatre, à 18h30, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 9	**Présent(e)s :** Jean-Claude AUBERLET, Isabelle BENOIT, Corentin CAPELIER, Robert DEMOLIN, Rémy MONET, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Présents : 7	
Votants : 9	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Charles ALDROVANDI représenté par Rémy MONET, Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET
Pour : 9	
Contre : 0	**Excusé(e)s:**
Abstentions : 0	**Absent(e)s:**
	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Aménagements de village au hameau du Malhautier pour un montant de 30 570,50 H.T.

Le Maire expose à l'Assemblée délibérante qu'un projet global d'aménagement du hameau du Malhautier est en gestation depuis plusieurs années.

Il consiste à rénover la fontaine du village, la callade adjacente, à réaliser un dallage à la suite de la place centrale, à sécuriser les abords pour les habitants et les véhicules (murs de soutènements en pierres de schistes et embellissement) pour un montant H.T. de 30 570,50€ (devis joints).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de réaliser l'aménagement du hameau du Malhautier tel qu'exposé ci-dessus.
- DEMANDE que toutes les démarches soient entreprises pour obtenir les financements au meilleur taux possible auprès du Parc National des Cévennes et des Fonds de Réserve d'appui aux territoires 2025 du Conseil Départemental.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,

Le Secrétaire de séance — Le Président de séance

Jean-Claude AUBERLET — François ROUVEYROL

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
  Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture

le 09.12.24

et publié ou notifié

Eurl Barriol
Maçonnerie Générale
Spécialité Lauzes Pierres Sèches

L'Ouradou
48370 Saint Germain
de Calberte
Tél: 04 66 94 08 64

stephanebarriol48@gmail.com

Mr le Maire
Mairie de Barre des Cévennes

Le 10 juillet 2024

Devis 24 021

Objet: Reprise d'une calade en pierre séche au lieu dit "Le Malhautier"

Désignation	Qté	U	P.U. HT	Montant HT	Taux TVA	TVA	Montant TTC
Déraisement de l'ancienne calade à la main avec évacuation à la brouette des gravats	26	m2	40,00 €	1 040,00 €	20,0%	208,00 €	1 248,00 €
Création d'une marche en calade au bas du passage légèrement arrondie pour au sable	1,7	ml	175,00 €	298,20 €	20,0%	59,64 €	358,84 €
Création d'un fil d'eau en calcaire de 8 cm sur le milieux de la calade en schiste	16	ml	24,00 €	384,00 €	20,0%	76,80 €	460,80 €
Création d'une calade en pierre de schiste au sable sur une épaisseur de 25cm en moyenne le tout en épis	26	m2	304,00 €	7 904,00 €	20,0%	1 580,80 €	9 484,80 €
Création d'une marche sur le milieux de la calade	1,5	ml	175,00 €	222,50 €	20,0%	44,50 €	270,00 €
Reprise de la première marche de l'escalier au haut de la calade	1	u	225,00 €	225,00 €	20,0%	45,00 €	270,00 €

Net HT	**10 084,70 €**
Total TVA	2 016,94 €
Total TTC	**12 101,64 €**

Responsabilité civile et décennale contrat 409454440001 GROUPAMA

Réévaluation possible selon les prix du bâtiment

MAIRIE de BARRE-DES-CEVENNES (Gard)

SIRET: 79791888S 00014 — Caisse d'Epargne LR
Capital: 5 000,00 euros — Banque: 13485
APE: 4299 C — Guichet: 00800
N° TVA: 76797918885 — Compte: 08002638628 Clé RIB: 96

BON POUR ACCORD, le 11 juillet 2024

Le Client:

L'entrepreneur:

1/1

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_097_2024-DE
A G E D I

SERVIERES HUBERT
Maçonnerie Couverture
Le Malhautier
48400 BARRE DES CEVENNES
04 66 45 21 14

A U Ralhautier, le 19 AVRIL 2024

Devis/Offre de prix

19/24

M MAIRIE

48400 BARRE DES CEVENNES

Descriptif : DIFFERENT TRAVAUX POUR AMENAGEMENT DU VILLAGE DU MALHAUTIER :

Délai : DEVIS VALABLE 2 MOIS Conditions de paiement : A RECEPTION FACTURE

Adresse de livraison ou de réalisation des travaux :

Étage : Transport : Décennale N°16948956 X AREAS FIDPAC MULTIRISQUE CONSTRUCTION

Code monnaie ISO

		DÉNOMINATIONS / DÉSIGNATIONS		PRIX UNITAIRE	MONTANTS
1	I	DALLAGE PARTIE BASSE DU VILLAGE :			
2		pose d'un caniveau (3mP/20cm de large)	3mP	170,00€	510,00€
3		pose d'un dallage de Schiste sur mortier jointoyé	45m²	105,00€	4785,00€
4	II	REPRISE D'UN MUR MILIEU DU VILLAGE :			
5		Démolition du mur trepise de la tête de mur (12mP)	3m³	400,00€	1200,00€
6		Corniche de mur en pierre épaisse	12mP	80,00€	960,00€
7	III	REPRISE DU PARAPET DOUBLE FACE EN PIERRE			
8		Maçonnerie (25mP X 0,60 H)	15m²	300,00€	4500,00€
9		Couronnement du parapet avec dépose du			
10		Vieux et remise en place	25mP	80,00€	2000,00€
11	IV	AMENAGEMENT DE PARKING :			
12		aménagement d'un parking avec pose			
13		de rondins de bois pour arreter la terre et nettoie-			
14		-ment ; pose et dépose de grillage	FORFAIT		5000,00€
15					
16		" Membre d'un centre de gestion agréé			
17		règlement par chèque accepté "			
18					

BON POUR ACCEPTATION

DATE : 15 novembre 2024

SIGNATURE

MAIRIE de BARRE-DES-CEVENNES

MONTANT H.T. 18895,00€

MONTANT TVA 1x 20 % 3779,00€

MONTANT T.T.C. 22674,00€

EN CAS D'ACCORD VEUILLEZ NOUS RETOURNER UN EXEMPLAIRE SIGNE

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_097_2024-DE
AGEDI

Eurl Barriol
Maçonnerie Générale
Spécialité Lauzes pierres sèches

L'Ouradou
48370 Saint Germain
de Calberte
Tél: 04 66 94 03 64

stephanebarriol48@gmail.com

Mr le Maire
Mairie de Barre des Cévennes

Le 10 juillet 2024

Devis 24 020

Objet: Aménagement de la fontaine au lieu dit "Le Malhautier"

Désignation	Qté	U	P.U. HT	Montant HT	Taux TVA	TVA	Montant TTC
- Reprise du sol de la fontaine avec enlèvement du béton et mise en place de grandes pierres de schiste en opus incertum joint serrés	3,5	m2	121,00 €	677,60 €	20,0%	135,52 €	813,12 €
- Création d'une marche sur le devant de la fontaine	3,5	ml	197,00 €	385,20 €	20,0%	77,04 €	462,24 €
- Création d'un banc avec fer plein planter dans le mur avec assise bois en châtaignier brut	1	u	185,00 €	185,00 €	20,0%	37,00 €	222,00 €
- Reprise du bas de mur à droite de la fontaine avec pierres de schiste finition soignée	1	u	218,00 €	218,00 €	20,0%	43,60 €	261,60 €
- Reprise du séparateur de bac en béton avec trop plein	1	u	125,00 €	125,00 €	20,0%	25,00 €	150,00 €

Net HT	**1 590,80 €**
Total TVA	318,16 €
Total TTC	**1 908,96 €**

Responsabilité civile et décennale contrat 409434440001 GROUPAMA

Réévaluation possible selon les prix du bâtiment

SIRET: 797918883 00014
Capital: 5 000,00 euros
APE: 4399 C
N° TVA: 76797918883

Caisse d'Epargne LR
Banque: 13483
Guichet: 00800
Compte: 08002630628 Clé RIB: 96

BON POR ACCORD, le 11 juillet 2024

Le Client: François Barriol

L'entrepreneur:

1/1

Date de transmission de l'acte: 09/12/2024
Date de reception de l'AR: 09/12/2024
048-214800195-DE_097_2024-DE
A G E D I